

Sir WILFRID LAURIER. Personne n'a élevé la voix.

M. FITZPATRICK : Portez vos accusations.

BESOGNE DE LA CHAMBRE.

M. FOSTER : Peut-on savoir quel travail important nous entreprendrons demain ?

Sir WILFRID LAURIER : Demain est un jour réservé aux députés ; le gouvernement n'a pas à en régler l'emploi.

M. FOSTER : Puis-je demander à mon honorable ami s'il se propose de déposer bientôt le budget sur le bureau de la Chambre ? Nous avons hâte de nous mettre au travail.

Sir WILFRID LAURIER : Pas plus que moi. Demain, je pourrai satisfaire le désir de mon honorable ami, car demain le budget sera déposé sur le bureau.

La motion est adoptée et la séance est levée à 3 heures 35 du soir.

CHAMBRE DES COMMUNES.

MERCREDI, 18 janvier 1905.

Monsieur l'Orateur ouvre la séance à trois heures.

MESSAGE DU GOUVERNEUR GENERAL —BUDGET ORDINAIRE.

Le très honorable sir WILFRID LAURIER (premier ministre) : Voici un message de Son Excellence le Gouverneur général.

M. L'ORATEUR (lisant) :

Hôtel du Gouvernement,
Ottawa, 18 janvier 1905.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes le budget des sommes requises pour l'administration des affaires du Canada pendant l'exercice expirant le 30 juin 1906, et en conformité des dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

L'honorable M. WILLIAM PATERSON (ministre des Douanes) : Je propose que le message de Son Excellence et le budget soient renvoyés devant le comité des subsides.

La motion est adoptée.

PREMIERE LECTURE.

Bill (n° 6) modifiant la loi concernant l'inspection des bateaux à vapeur, 1898.—M. L. G. McCarthy—par M. A. Johnston.

INTERPELLATION.

INTERPELLATION.

M. KEMP (par M. FOSTER) :—

Le Gouvernement a-t-il, avant le 3 novembre 1904, donné des instructions à l'effet de permet-

M. FITZPATRICK.

tre le transport gratuit du foin par l'Intercolonial ?

Dans l'affirmative, quand ces instructions ont-elles été données ?

L'honorable M. H. R. EMMERSON (ministre des Chemins de fer et Canaux) : Le 6 octobre 1904, le Gouvernement a donné des instructions permettant à certaines municipalités de faire transporter gratuitement du foin par l'Intercolonial, moyennant certaines conditions.

SOLDE DES MEMBRES DE LA GENDARMERIE A CHEVAL DU NORD-OUEST.

Sir WILFRID LAURIER : Je propose que vendredi prochain la Chambre étudie en comité général le projet de résolution suivant :

1. Qu'il est expédient de prescrire que la solde du commissaire et des autres membres de la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest n'excède pas les montants suivants.—

Commissaire, par année.. . . .	\$3,000 00
Assistants commissaires, par année	2,000 00
Surintendants, par année.. . . .	1,800 00
Inspecteurs, par année.. . . .	1,400 00
Chirurgiens et aides-chirurgiens, par année.. . . .	1,800 00
Vétérinaires, par année.. . . .	1,400 00
Quatre sergents d'état-major par jour.. . . .	2 00
Autres sergents d'état-major, par jour.. . . .	1 75
Autres sous-officiers, par jour.. . .	1 25
Constables, par jour.. . . .	1 00
Constables spéciaux et éclaireurs, par jour.. . . .	1 50
Clairons au-dessous de 18 ans, par jour.. . . .	0 50
Salaires des artisans, par jour.. . .	0 75

2. Que l'Exécutif pourra autoriser une solde et des allocations supplémentaires aux membres de la gendarmerie de service dans le Territoire du Yukon ou dans les parties non organisées des Territoires du Nord-Ouest.

Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de ce projet de résolution, le recommande à la Chambre.

AJOURNEMENT—BESOGNE DE LA CHAMBRE.

Sir WILFRID LAURIER : Je propose que la séance soit levée.

M. FOSTER : J'imagine que demain nous étudierons le budget.

Sir WILFRID LAURIER : La journée de demain n'appartient pas au gouvernement. Cependant, je crois que les affaires dont les députés auront à saisir la Chambre ne pourront guère être en état. Dans ce cas-là, nous étudierons le budget en commençant par les crédits relatifs aux administrations civiles.

La motion est adoptée et la séance est levée à trois heures et quart de relevée.